

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2022

Référence
2022-015

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Nombre de membre		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Date de la convocation
07/04/2022

Date d'affichage
07/04/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Le : 19/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022 et le 15 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Polyvalente sous la présidence de BRAGUE Nicole, Maire

**Présent** : Mme BRAGUE Nicole, Maire, M. DECAUX Antoine, M. DEROUET Jean-Paul, M. BALLAND Jérôme, M. BOULMIER Eric, M. DA COSTA Manuel, M. FOURNIER Etienne, M. JAVORI André, Mme RAMOND Marylène, Mme RAMOS Axelle

**Excusées** : Mme FRICHE Nathalie, Mme GARCIA Dominique, Mme PELLETIER Blandine, Mme VASSENEIX Catherine

**A été nommée secrétaire** : Mme RAMOND Marylène

**Objet de la délibération** : BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Madame le Maire présente le projet de budget principal 2022 étudié préalablement par la Commission des Finances.

- Vu l'approbation des comptes de gestion et administratif 2021 au cours de cette même séance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reprend les résultats de clôture de l'exercice 2021, et vote à l'unanimité des membres présents, le budget principal de la commune pour l'année 2022 s'équilibrant aux sommes de :

- 500 000 € en section de fonctionnement
- 208 000 € en section d'investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/04/2022  
Le Maire  
Nicole BRAGUE

